

RÈGLEMENT E-BIKE CHALLENGE FMB 2020

DÉFINITION:

Le E-Bike Challenge FMB est une compétition individuelle réservée aux vélos à assistance électrique (E-Bike). Son objectif est de vérifier la fiabilité des vélos électriques et la qualité des coureurs. Le format des courses est stipulé dans le Règlement Particulier de chaque épreuve.

Un vélo électrique est un véhicule à deux roues fonctionnant avec deux sources d'énergie: l'énergie humaine (pédalage) et une énergie électrique (moteur), qui n'assiste que lorsque le cycliste pédale. Ce type de véhicule est également connu sous le nom de Pedelec ou VTT à assistance électrique.

LICENCES FMB

Les participants doivent être en possession d'une licence sportive de compétition FMB valide. Les licences annuelles FMB toutes disciplines sportives sont acceptées. Une licence de E-bike FMB sera également valide (annuelle ou une manifestation)

LIMITE D'ÂGE

Limite d'âge minimum: 14 ans

INSCRIPTION

Les participants doivent s'inscrire pour chaque épreuve directement aux organisateurs. La procédure d'inscription doit être stipulée dans le Règlement Particulier de chaque épreuve. Les frais d'inscription sont fixés par chaque organisateur.

CATÉGORIES

Les coureurs peuvent concourir dans l'une des catégories suivantes:

- **Jusqu'à 25 km / h:** E-Bike équipé d'un moteur avec une puissance nominale continue maximale de 250W et/ou l'assistance ne dépasse pas 25 km / h.
- **Plus de 25 km / h:** E-Bike équipé d'un moteur d'une puissance nominale maximale de plus de 250W et/ou l'assistance peut dépasser 25 km / h mais ne dépasse pas 45 km / h.
- **Ouvert**

NUMEROS

Chaque organisateur doit donner un numéro de course aux coureurs inscrits (guidon). Pour chaque catégorie, il devrait y avoir une série de numéros différente.

PRIX ET PRIX

Les titres des vainqueurs du FMB E-Bike Challenge seront attribués dans les catégories suivantes:

- Jusqu'à 25 km / h
- Plus de 25 km / h

Une cérémonie de remise des prix sera organisée après chaque jour de course pour les catégories Jusqu'à 25 et +25 dès que possible après l'arrivée des derniers concurrents.

Les premiers du classement final dans les catégories Jusqu'à 25 et +25 seront récompensés lors de la remise des prix FMB.

CLASSIFICATION

Le classement de chaque catégorie sera établi selon le barème de points suivante:

1st 100 pts	21st 40 pts	31st 20 pts
2nd 95 pts	22nd 39 pts	32nd 19 pts
3rd 90 pts	23rd 38 pts	33rd 18 pts
4th 85 pts	24th 37 pts	34th 17 pts
5th 80 pts	25th 36 pts	35th 16 pts
6th 75 pts	26th 35 pts	36th 15 pts
7th 70 pts	27th 34 pts	37th 14 pts
8th 65 pts	28th 33 pts	38th 13 pts
9th 60 pts	29th 32 pts	39th 12 pts
10th 55 pts	30th 31 pts	40th 11 pts
11th 50 pts	31th 30 pts	41th 10 pts
12th 49 pts	32th 29 pts	42th 9 pts
13th 48 pts	33th 28 pts	43th 8 pts
14th 47 pts	34th 27 pts	44th 7 pts
15th 46 pts	35th 26 pts	45th 6 pts
16th 45 pts	36th 25 pts	46th 5 pts
17th 44 pts	37th 24 pts	47th 4 pts
18th 43 pts	38th 23 pts	48th 3 pts
19th 42 pts	39th 22 pts	49th 2 pts
20th 41 pts	40th 21 pts	50th 1 pts
0 pts pour les suivants		

Le Règlement Particulier doit définir quelles courses seront prises en compte pour le classement du challenge E-bike FMB en fonction du format de l'épreuve.

RECLAMATIONS

Les réclamations doivent être déposées conformément aux dispositions du Code disciplinaire de la FMB.

Le montant de la caution accompagnant la réclamation est de 115 EUR.

Lorsqu'une réclamation aboutit à un contrôle de la puissance nominale maximale continue du moteur ou de la vitesse maximale assistée, un dépôt de garantie de 150 EUR doit être fourni.

Ce montant sera remboursé si la machine contrôlée est jugée non conforme ou payé au concurrent dont la machine a fait l'objet de la réclamation si la machine est jugée conforme.

OFFICIELS

Sera nommé par la FMB:

- Un Directeur de Course FMB
- Un Délégué Technique FMB

L'organisateur est responsable d'avoir un système de chronométrage.

RÈGLES TECHNIQUES

Les concurrents doivent respecter les règles techniques suivantes:

- **Guidon:** Les extrémités du guidon doivent être scellées avec un matériau solide ou recouvertes de caoutchouc. Si des protections pour les mains sont utilisées, elles doivent être faites d'un matériau résistant à la rupture et avoir une ouverture permanente pour la main. La réparation des guidons en alliage léger par soudage est interdite.
- **Leviers:** Tous les leviers doivent avoir des bords non coupants et avoir une extrémité qui ne peut pas causer de blessures.
- **Garde-boue:** les vélos électriques peuvent être équipés de garde-boue flexibles (plastique fin ou caoutchouc).
- **Casques:** type (CE) EN- 10/78
 - Classique
 - Les casques intégraux seront obligatoires lorsque la vitesse ou les sauts seront importants. Cela doit être spécifié dans le Règlement Particulier
- **Caméras:** L'utilisation de caméras sur le casque est interdite (y compris les supports de caméra). L'utilisation de caméras sur l'E-Bike est autorisée. Les commissaires techniques valideront l'emplacement des caméras
- Lorsque le cycliste arrête de pédaler, le moteur doit s'arrêter sauf pour la catégorie Open
- Il est interdit d'utiliser des outils de communication sur la piste
- **Batteries:** une seule batterie est autorisée. Il est interdit de transporter une deuxième batterie lors des entraînements et des courses.